

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU
NORD

Canton de Bergues



Commune de
CROCHTE

LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS COMMUNE DE CROCHTE Mise à jour du 27/04/2021

Le but du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un document dont le but est d'informer les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques et le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est utile pour le maire dans la gestion d'un événement de sécurité civile.

Il comprend de manière générale la description des risques et de leurs conséquences prévisibles, les événements et accidents significatifs survenus dans la commune, l'exposé des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune, les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque, ainsi que les mesures du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Qu'est-ce qu'un Risque Majeur ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité

Pour fixer les idées, une échelle de gravité des dommages a été produite par le ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (MEDAD). Ce tableau permet de classer les événements naturels en six classes, depuis l'incident jusqu'à la catastrophe majeure :

Classe	Dommmages humains	Dommmages matériels
0 Incident	Aucun blessé	Moins de 0,3 M€
1 Accident	1 ou plusieurs blessés	Entre 0,3 M€ et 3 M€
2 Accident grave	1 à 9 morts	Entre 3 M€ et 30 M€
3 Accident très grave	10 à 99 morts	Entre 30 M€ et 300 M€
4 Catastrophe	100 à 999 morts	Entre 300 M€ et 3 000 M€
5 Catastrophe majeure	1 000 morts ou plus	3 000 M€ ou plus

Les différents types de risques majeurs auxquels l'homme peut être exposé sont regroupés en 3 grandes familles :

- Les risques naturels : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique.
- Le risque épidémiologique (grippe par exemple) peut être classé dans ce type de risque (en l'absence d'actions humaines, involontaires ou malveillantes).
- Les risques technologiques : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, biologique (suite à actions humaines, involontaires ou malveillantes), rupture de barrage...

Dans le département du Nord les principaux risques sont :

Risques naturels : les inondations, les mouvements de terrain, les risques climatiques et les séismes

Risques technologiques : le risque industriel, le risque nucléaire et le risque transport de matières dangereuses (TMD).

Quels sont les risques sur la commune de Crochte ?

L'inondation

Le mouvement de terrain

Les phénomènes météorologiques

Le Transport de Marchandises Dangereuses

Le risque industriel

Le risque nucléaire

Le risque pandémie

Le risque Inondation

Qu'est-ce qu'une inondation :

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau, avec des hauteurs d'eau variables, dont le facteur déclenchant est la pluie. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître et l'implantation par l'homme dans la zone inondable de toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

On distingue trois types d'inondations :

- La montée lente des eaux en région de plaine par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
- La formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes.
- Le ruissellement pluvial renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturales limitant l'infiltration des précipitations.

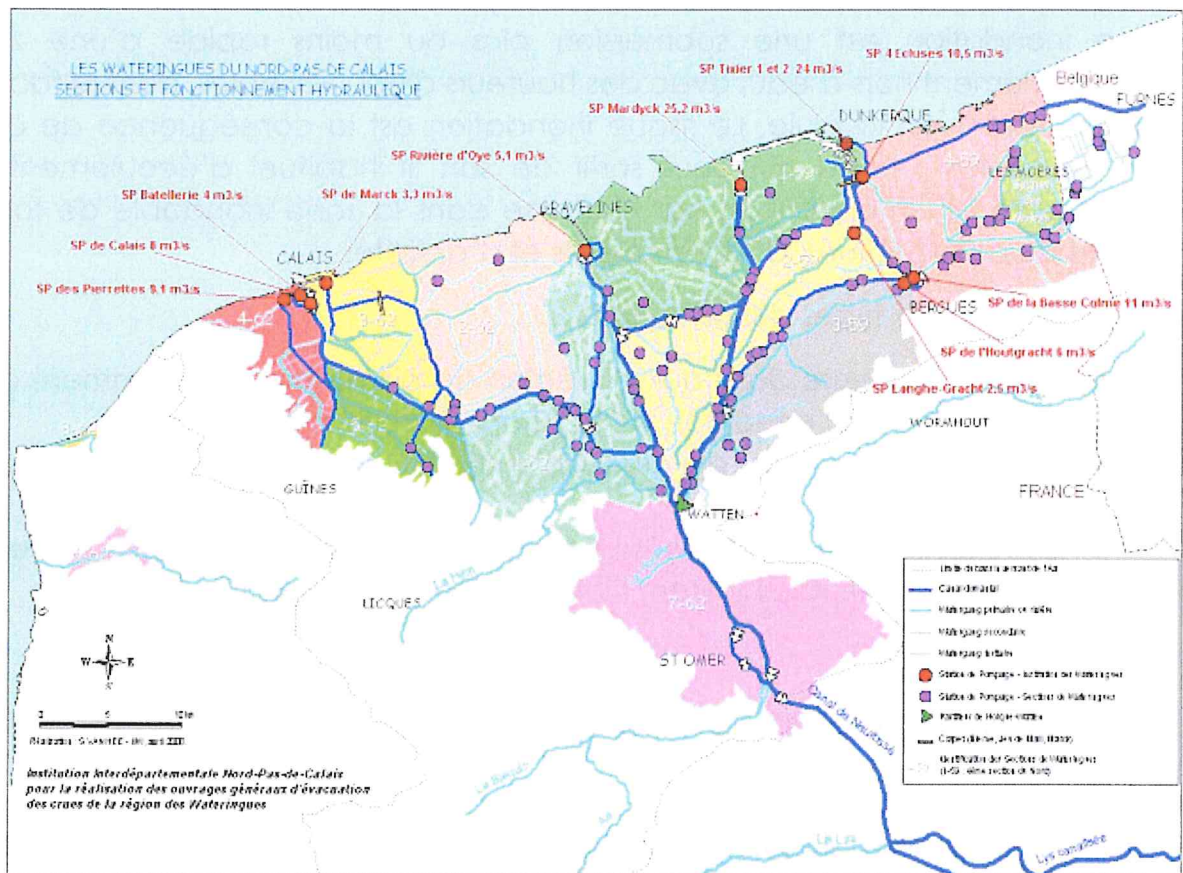
Le risque inondation dans la commune :

Compte tenu de sa situation en dessous du niveau des plus hautes eaux de la mer, le secteur de La plaine de Flandre maritime voit l'écoulement de ses eaux assuré en grande partie par pompage en période de crue. Il connaît également par voie de conséquence des risques de submersion marine. Caractérisée par une altitude très faible, cette plaine correspond à l'ancien delta de l'Aa entre Calais, Saint-Omer et le frontière belge, et forme une vaste cuvette sous le niveau moyen de la haute mer dont elle est séparée par des cordons dunaires et des ouvrages artificiels de défense ; il s'agit donc d'une zone particulièrement sensible aux inondations qui concerne environ 85 000 ha (40 000 ha dans le Nord et 45 000 ha dans le Pas-de-Calais).

A. Les risques dans le secteur des Wateringues :

L'absence de relief et la faible altitude nécessitent pour l'assainissement des sols un dispositif de drainage, de relevage et d'évacuation des eaux : les Wateringues. Ce dispositif a été mis en place depuis le Moyen-Age pour maîtriser les eaux. En effet, les eaux ne peuvent s'écouler à la mer qu'à marée basse par simple gravité. A marée haute, le niveau des terres les plus basses est inférieur de 4 à 5 mètres à celui de la mer. En période de crue, si le stockage

dans les canaux s'avère insuffisant, des pompes de relèvement sont alors indispensables pour évacuer ces eaux.



Communes du département du Nord concernées par les wateringues	
Ambouts-Cappel	Leffrinckoucke
Bergues	Looberghe
Bierne	Loon-Plage
Bourbourg	Merckeghem
Bray-Dunes	Millam
Brouckerque	Les Moeres
Capelle	Nieurlet
Cappelle-Brouck	Noordpeene
Coudekerque	Pitgam
Coudekerque-Branche	Saint-Georges-sur-l'Aa
Craywick	Saint-Momelin
Crochte	Saint-Pierre-Brouck
Drincham	Saint-Pol-sur-Mer
Dunkerque	Socx
Eringhem	Spycker
Fort-Mardyck	Steene
Ghyvelde	Teteghem
Grande-Synthe	Uxem
Grand-Fort-Philippe	Warhem
Gravelines	Wulverdinghe
Holque	Watten
Handschoote	Zuydcoote
Hoymille	

B. Les risques d'invasion marine :

Il s'agit d'inondations temporaires de la zone côtière par la mer, dans des conditions météorologiques (forte dépression et vent de mer) et marégraphiques provoquant des ondes de tempêtes. Elles envahissent en général des terrains situés en dessous du niveau des plus hautes mers, mais parfois aussi au-dessus si des projections d'eaux marines franchissent les ouvrages de protection. Ce phénomène est lié à une conjonction de différents facteurs : élévation du niveau de la mer due à la tempête (surcote) associée à une faible pression atmosphérique avec vent fort à la côte, forte houle ou raz de marée. Les cordons dunaires assurent une protection naturelle pour l'arrière-pays contre les fortes marées. Les installations du Port Autonome de Dunkerque, qui occupe près de la moitié du linéaire côtier du département, disposent également d'un certain nombre d'ouvrages de défense à la mer.

Historique inondation dans la commune :

Inondation & coulée de boue : le 5/02/1988, le 19/11/1991, le 25/12/1999 et le 20/09/2001

- Carrefour de la Meuninck-Straete et de la route de Crochte « raccordement de deux fossés, l'un venant de Crochte l'autre venant de Steene en direction de la station d'épuration ».
- Coulée de boue, c'est dû à la Terre agricole labourée en attente que les semences sortent de terre. Risque due aux précipitations et à la sécheresse.

Actions préventives dans la commune :

Vérification régulière et entretien régulier des BECQUES et WATERINGUES et vigilance sur drainage des champs.

Alertes et consignes en cas d'inondation :

Lorsque le niveau d'alerte est atteint à l'échelle de crue de le maire alerte la population au moyen :

- Du système d'alerte mobile (sirène SAIP)
- Du site internet de la commune www/crochte.fr

- Des moyens téléphoniques pour riverains dans la zone concernée et avec du porte à porte.

Le maire met en place le Plan Communal de Sauvegarde et enclenche les procédures de situations de crises.

Consignes à la population

1. Se mettre à l'abri
2. Ecouter la radio
3. Respecter les consignes

AVANT ↓	PENDANT ↓	APRES ↓
<p>☛ Prévoir les équipements minimum</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ radio portable avec piles ▫ lampe de poche ▫ eau potable ▫ réserve d'aliments ▫ papiers personnels ▫ médicaments urgents ▫ couvertures et vêtements <p>☛ S'informer en mairie</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ des risques encourus ▫ des modalités d'alerte ▫ des consignes de sauvegarde <p>☛ Organiser</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ le groupe dont on est responsable <p>☛ Prendre les dispositions nécessaires pour la mise en sûreté</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ repérer le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz ▫ aménager les entrées possibles d'eau (souterrains, portes, évents) ▫ repérer les stationnements hors zone inondable <p>☛ Mettre hors d'eau le mobilier, les objets de valeur, les produits dangereux et polluants</p> <p>☛ Discuter</p> <p>☛ Etre attentif aux exercices</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ y participer ou les suivre ▫ en tirer les enseignements 	<p>☛ Evacuer</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ se réfugier en un point haut repéré au préalable : étage, colline <p>☛ S'informer de la montée des eaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ écouter la radio : les premières consignes seront données par Radio France et les radios de proximité <p>☛ Informier</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ le groupe dont on est responsable <p>☛ Ne pas aller chercher les enfants à l'école</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ ils y sont en sécurité <p>☛ Ne jamais s'engager sur une route inondée</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ lors des inondations dans le sud-est des 10 dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue <p>☛ Eviter de téléphoner pour laisser les lignes libres pour les secours</p> <p>☛ N'évacuer que sur l'ordre des autorités</p>	<p>☛ S'informer</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ écouter la radio ▫ respecter les consignes des autorités <p>☛ Informier</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ les autorités de tout danger observé <p>☛ Apporter une première aide</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ aux voisins ▫ penser aux personnes âgées ainsi qu'aux handicapés <p>☛ Se mettre à disposition des secours</p> <p>☛ Evaluer</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ les dégâts ▫ les points dangereux et s'en éloigner <p>☛ Nettoyer</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ aérer, désinfecter à l'eau de javel ▫ chauffer dès que possible ▫ aux voisins ▫ ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche

Le risque mouvement de terrain

Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain :

Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères... Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.

Les différents phénomènes observés :

- **Les affaissements et effondrements de cavités :**

Les cavités souterraines sont de trois types :

- Les cavités naturelles (elles sont situées dans des formations géologiques sensibles à l'action de l'eau et se forment par dissolution).
- Les cavités artificielles (liées aux différents travaux de l'homme) et les cavités d'origine minière qui représentent une catégorie « à part », au titre de la législation et de la réglementation.
- Les cavités souterraines (plus de 500 000 sur tout le territoire, mais aucun recensement n'existe) constituent un des risques majeurs sur le territoire français à la fois en raison de sa géologie, de son histoire et de son développement industriel très important et cela depuis le XIX^{ème} siècle. Les Hautes-Pyrénées sont soumises à ce type de phénomène, ayant essentiellement pour origine des cavités naturelles.

- **Le glissement de terrain :**

Ces phénomènes sont fréquents et peuvent générer des dommages importants de par les volumes de matériaux et la soudaineté des mouvements. Les origines de ces mouvements peuvent être climatiques, avec l'alternance des cycles gel/dégel, géologiques avec des matériaux plus instables ou anthropiques, suite à des interventions humaines.

- **Les modifications de berges de cours d'eau et du littoral**

Ces phénomènes sont régulièrement observés sur les principaux cours d'eau du département. Ces phénomènes ont pour origine des causes naturelles. En effet, les cours d'eau ont une mobilité naturelle et une dynamique qui provoquent des modifications de lit (accentuation ou disparition de méandre) par érosion des berges.

- Les tassements de terrains provoqués par l'alternance des périodes de sécheresse et de réhydratation des sols argileux

Les phénomènes de retrait et de gonflement des argiles ont été observés depuis longtemps dans les pays à climat aride ou semi-aride ou ils sont à l'origine de nombreux dégâts causés tant aux bâtiments qu'au réseaux et voiries.

En France, ces phénomènes n'ont été mis en évidence que plus récemment, en particulier à l'occasion des sécheresses de l'été 1976, des années 1989-1990 et plus récemment de l'été 2003. Ces phénomènes de retrait-gonflement de certains sols argileux provoquent des tassements différentiels et les variations peuvent se manifester soit par un gonflement (augmentation de volume) soit par un retrait (réduction de volume). Ces mouvements différentiels de terrain sont susceptibles de provoquer des désordres au niveau du bâti.

Historique mouvement de terrain dans la commune :

Risques dues aux précipitations et à la sécheresse

Exposition commune de Crochte aux sols argileux



Lors des précédents évènements, les secteurs concernés ont été :

Mouvement de terrain suite à une coulée de boue le 25/12/1999

Mouvement de terrain consécutif à la sécheresse : le 1/01/1990

Mouvement de terrain consécutif à la sécheresse : le 1/01/1991 & 1/01/1992

Mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols le : 1/01/1999

Consignes en cas de mouvement de terrain :

1. Se mettre à l'abri
2. Ecouter la radio
3. Respecter les consignes

EN CAS D'ÉBOULEMENT, DE CHUTES DE PIERRES OU DE GLISSEMENT DE TERRAIN		
AVANT ↓	PENDANT ↓	APRÈS ↓
<ul style="list-style-type: none">☛ S'informer en mairie <p><i>a des risques encourus</i> <i>a des consignes de sauvegarde</i></p>	<ul style="list-style-type: none">☛ Fuir latéralement☛ Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé☛ Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres	<ul style="list-style-type: none">☛ Evaluer les dégâts☛ Informer les autorités
EN CAS D'EFFONDREMENT DU SOL		
AVANT ↓	PENDANT ↓	APRÈS ↓
<ul style="list-style-type: none">☛ S'informer en mairie <p><i>a des risques encourus</i> <i>a des consignes de sauvegarde</i></p>	<ul style="list-style-type: none">☛ A l'intérieur <p><i>a évacuer les bâtiments</i> <i>a ne pas prendre l'ascenseur</i></p>	<ul style="list-style-type: none">☛ A l'extérieur <p><i>a s'éloigner de la zone dangereuse</i> <i>a respecter les consignes des autorités</i> <i>a rejoindre le lieu de rassemblement</i></p>

Les phénomènes météorologiques

Les tempêtes

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).

On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort).

Elle peut se traduire par :

- Des vents tournant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre autour du centre dépressionnaire. Ces vents sont d'autant plus violents que le gradient de pression entre la zone anticyclonique et la zone dépressionnaire est élevé.
- Des pluies potentiellement importantes pouvant entraîner des inondations plus ou moins rapides, des glissements de terrains et coulées boueuses. - Des vagues : la hauteur des vagues dépend de la vitesse du vent et de la durée de son action. Sur la côte, ces vagues peuvent être modifiées par le profil du fond marin, les courants de marée, la

topographie du rivage. Un vent établi soufflant à 130 km/h peut entraîner la formation de vagues déferlantes d'une hauteur de 15 m. 84

- Des modifications du niveau normal de la marée et par conséquent de l'écoulement des eaux dans les estuaires. Cette hausse temporaire du niveau de la mer (marée de tempête) peut être supérieure de plusieurs mètres par rapport au niveau d'eau « normal » et devenir particulièrement dévastatrice.

Les consignes à la population

1. Se mettre à l'abri
2. Ecouter la radio
3. Respecter les consignes

EN CAS DE VENT VIOLENT – NIVEAU DE VIGILANCE ORANGE	
Conséquences possibles	Conseils de comportement
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes. <input type="checkbox"/> Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées. <input type="checkbox"/> Des branches des arbres risquent de se rompre. <input type="checkbox"/> Les véhicules peuvent être déportés. <input type="checkbox"/> La circulation peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière. <input type="checkbox"/> Le fonctionnement des infrastructures des stations de ski est perturbé. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent. <input type="checkbox"/> Ne vous promenez pas en forêt (et sur le littoral). <input type="checkbox"/> En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers. <input type="checkbox"/> N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol. <input type="checkbox"/> Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
EN CAS DE VENT VIOLENT – NIVEAU DE VIGILANCE ROUGE	
Conséquences possibles	Conseils de comportement
<p>Avis de tempête très violente</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes. <input type="checkbox"/> Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés. <input type="checkbox"/> La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau. <input type="checkbox"/> Les transports aériens, ferroviaires et maritimes peuvent être sérieusement affectés. <input type="checkbox"/> Le fonctionnement des infrastructures des stations de ski est rendu impossible. <input type="checkbox"/> Des inondations importantes peuvent être à craindre aux abords des estuaires en période de marée haute. 	<p>Dans la mesure du possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Restez chez vous. <input type="checkbox"/> Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales. <input type="checkbox"/> Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous. <p>En cas d'obligation de déplacement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers. <input type="checkbox"/> Signalez votre départ et votre destination à vos proches. <p>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés. <input type="checkbox"/> N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol. <input type="checkbox"/> Si vous êtes riverain d'un estuaire, prenez vos précautions face à de possibles inondations et surveillez la montée des eaux. <input type="checkbox"/> Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable. <input type="checkbox"/> Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

Les fortes précipitations et orages

Pendant les phénomènes orageux, des décharges électriques peuvent être engendrées par un nuage électrisé : c'est la foudre. Pour le seul territoire français, on estime à un million le nombre de coups de foudre qui s'abattent chaque année sur le pays, causant de nombreuses victimes et d'importants dégâts : entre 20 et 40 personnes foudroyées, des centaines de bêtes tuées, des milliers d'incendies, des explosions de liquides ou gaz inflammables ; les dommages se chiffrent chaque année en centaines de millions d'euros. Certains orages peuvent en outre être accompagnés de précipitations particulièrement importantes, qui les rendent d'autant plus dangereux.

Les consignes à la population

1. **Se mettre à l'abri**
2. **Ecouter la radio**
3. **Respecter les consignes**

EN CAS DE FORTES PRÉCIPITATIONS – NIVEAU DE VIGILANCE ORANGE	
Conséquences possibles	Consignes de comportement
<ul style="list-style-type: none">❑ De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues❑ Des inondations importantes sont possibles dans les zones habituellement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés.❑ Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés.❑ Risque de débordement des réseaux d'assainissement.❑ Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau " grandes lignes ".❑ Des coupures d'électricité peuvent se produire.	<ul style="list-style-type: none">❑ Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents.❑ Respectez, en particulier, les déviations mises en place.❑ Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.❑ Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.
EN CAS DE FORTES PRÉCIPITATIONS – NIVEAU DE VIGILANCE ROUGE	
Conséquences possibles	Consignes de comportement
<ul style="list-style-type: none">❑ De très fortes précipitations sont attendues, susceptibles d'affecter les activités humaines et la vie économique pendant plusieurs jours.❑ Des inondations très importantes sont possibles, y compris dans les zones rarement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés.❑ Des cumuls très importants de précipitation sur de courtes durées peuvent, localement, provoquer des crues torrentielles de ruisseaux et fossés.❑ Risque de débordement des réseaux d'assainissement.❑ Les conditions de circulation routière peuvent être rendues extrêmement difficiles sur l'ensemble du réseau.❑ Des coupures d'électricité plus ou moins longues peuvent se produire.	<p>Dans la mesure du possible :</p> <ul style="list-style-type: none">❑ Restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les départements concernés. <p>En cas d'obligation de déplacement :</p> <ul style="list-style-type: none">❑ Soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.❑ Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.❑ Signalez votre départ et votre destination à vos proches. <p>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :</p> <ul style="list-style-type: none">❑ Dans les zones inondables, prenez d'ores et déjà, toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations.❑ Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.❑ Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils.❑ N'entrez aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité

La neige et le verglas

Météo-France enregistre régulièrement des épisodes neigeux relativement importants, susceptibles d'occasionner des perturbations sur les réseaux routiers et ferroviaires.

Les consignes à la population

1. Se mettre à l'abri
2. Ecouter la radio
3. Respecter les consignes

EN CAS DE NEIGE OU DE VERGLAS	
Niveau de vigilance ORANGE	Niveau de vigilance ROUGE
<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer<input type="checkbox"/> Privilégiez les transports en commun<input type="checkbox"/> Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de coordination routière (CRICR) au 0826.022.022<input type="checkbox"/> Préparez votre déplacement et votre itinéraire<input type="checkbox"/> Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place<input type="checkbox"/> Facilitez le passage des engins de déneigement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation<input type="checkbox"/> Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux<input type="checkbox"/> Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol	<p>Dans la mesure du possible :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Restez chez vous<input type="checkbox"/> N'entreprenez aucun déplacement autre que ceux absolument indispensables<input type="checkbox"/> Mettez-vous à l'écoute des radios locales <p>En cas d'obligation de déplacement :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Renseignez-vous auprès du CRICR<input type="checkbox"/> Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches<input type="checkbox"/> Munissez-vous d'équipement spéciaux<input type="checkbox"/> Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation<input type="checkbox"/> Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligé d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule<input type="checkbox"/> Ne quittez celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs <p>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux<input type="checkbox"/> Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol<input type="checkbox"/> Protégez vos canalisations d'eau contre le gel<input type="checkbox"/> Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable<input type="checkbox"/> Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion

La canicule et le grand froid

La canicule :

La France a connu en août 2003 son été le plus chaud depuis plus de 50 ans. Des périodes de canicule pourraient se reproduire, dans le futur, à intervalles réguliers (tous les 3 ou 5 ans). Afin d'en limiter au maximum les effets sur les populations et plus particulièrement les plus vulnérables, un plan canicule définit les mesures de protection des personnes âgées (isolées à domicile ou hébergées en maisons de retraite). Ainsi, pendant tout l'été, le niveau 1 est activé et une veille climatique et sanitaire est assurée par les pouvoirs publics.

Les 3 niveaux suivants sont déclenchés en fonction de données communiquées par Météo-France et de critères qualitatifs tels que le degré de pollution atmosphérique.

Le grand froid :

Moins fréquents que dans certaines autres régions au climat plus continental, les épisodes de grand froid peuvent néanmoins affecter le Nord de la France, et causer la mort de personnes démunies ou sans domicile fixe. Afin d'apporter une aide aux populations les plus fragiles, au premier rang desquelles les sans-abri (pour signaler une personne en difficulté, composer le 115), un dispositif d'urgence hivernal, activé du 1^{er} novembre au 31 mars, est opérationnel depuis plusieurs années.

Les consignes à la population

EN CAS DE CANICULE		
AVANT ↓	PENDANT ↓	APRES ↓
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Consultez les cartes de vigilance de Météo-France <input type="checkbox"/> Limitez les exercices physiques <input type="checkbox"/> Privilégiez les endroits ombragés, rafraîchissez-vous, buvez de l'eau <input type="checkbox"/> Ne buvez pas d'alcool ni de boisson trop sucrée 	<p>Les sensations de crampe, de faiblesse, de fièvre, peuvent faire penser à un coup de chaleur.</p> <p>Si à ces symptômes s'ajoutent nausées, maux de tête, agressivité, somnolence, soit intense, confusion, convulsions, perte de connaissance, téléphonez impérativement au centre 15. Il vous indiquera ce que vous devez faire.</p> <p>Ce qu'il faut toujours faire, et au plus vite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Placez la personne dans un endroit froid <input type="checkbox"/> La faire boire <input type="checkbox"/> Enlevez ses vêtements <input type="checkbox"/> Aspergez-la d'eau fraîche ou mettez-lui des linges humides <input type="checkbox"/> Faites des courants d'air <p>Ce qu'il ne faut jamais faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ne balnèze pas la personne dans une eau trop froide 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'évolution de la fonction cardiaque et des fonctions cérébrales supérieures nécessitent un suivi médical <input type="checkbox"/> La réhydratation ne doit jamais se faire sans avis médical afin d'éviter les troubles métaboliques par consommation excessive d'eau
EN CAS DE GRAND FROID		
AVANT ↓	PENDANT ↓	
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Consultez les cartes de vigilance de Météo-France 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Pour sortir et vous déplacer, veillez à un habillement adéquat (plusieurs couches de vêtements fermés au col et aux poignets, couche extérieure imperméable au vent et à la neige, bonnet, écharpe et gants). Portez la plus grande attention à l'habillement des personnes dépendantes <input type="checkbox"/> Rappelez-vous que l'alcool favorise la baisse de la température corporelle en atmosphère froide <input type="checkbox"/> Evitez les déplacements en voiture en cas de neige et de verglas, sauf nécessité <input type="checkbox"/> Ne surchauffez pas les logements et veillez à une aération correcte : l'intoxication au monoxyde de carbone est fréquente et elle peut être mortelle <p>Ce qu'il ne faut absolument pas faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ne sortez pas un nourrisson de moins de 3 mois en cas de vigilance météo de niveau orange, sauf nécessité absolue 	

Le transport de marchandises dangereuses

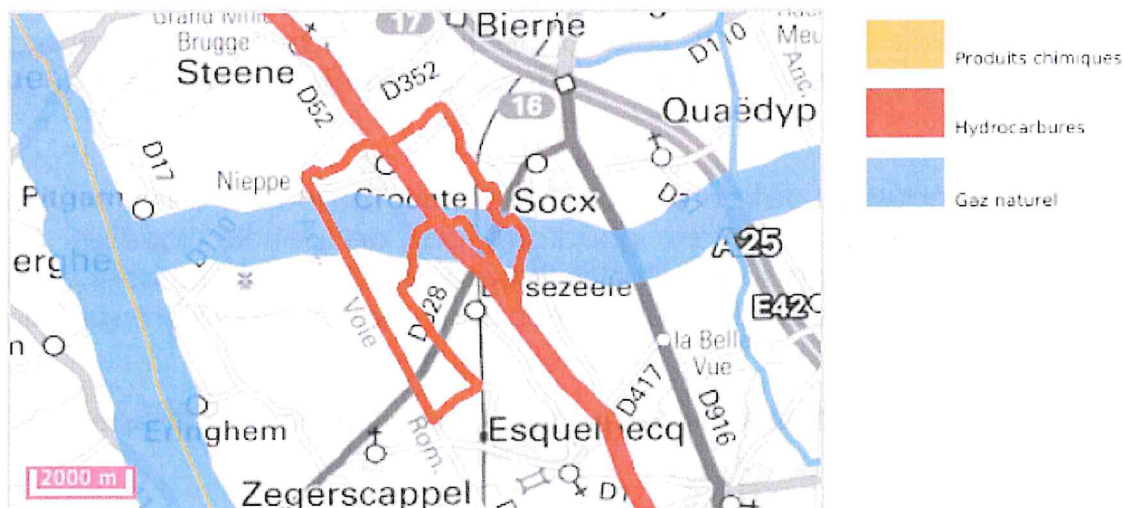
Le risque de transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations. Le transport de matières dangereuses concerne principalement les voies routières (2/3 du trafic en tonnes kilomètre) et ferroviaires (environ 1/3 du trafic); la voie d'eau et la voie aérienne participent à moins de 5% du trafic. On estime que près de la moitié des accidents majeurs observés lors de la dernière décennie au sein de l'OCDE sont imputables aux transports, particulièrement de gaz et d'hydrocarbures.

On peut observer trois types d'effets, qui peuvent être associés :

- Une explosion peut être provoquée par un choc avec production d'étincelles (notamment pour les citernes de gaz inflammables), ou pour les canalisations de transport exposées aux agressions d'engins de travaux publics, par l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits ou par l'allumage inopiné d'artifices ou de munitions. L'explosion peut avoir des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression dû à l'onde de choc). Ces effets sont ressentis à proximité du sinistre et jusque dans un rayon de plusieurs centaines de mètres ;
- Un incendie peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc avec production d'étincelles, l'inflammation accidentelle d'une fuite (citerne ou canalisation de transport), une explosion au voisinage immédiat du véhicule, voire un sabotage. 60 % des accidents de TMD concernent des liquides inflammables. Un incendie de produits inflammables solides, liquides ou gazeux engendre des effets thermiques (brûlures), qui peuvent être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication, liés à l'émission de fumées toxiques.
- Un dégagement de nuage toxique peut provenir d'une fuite de produit toxique (cuve, citerne, canalisation de transport) ou résulter d'une combustion (même d'un produit non toxique). En se propageant dans l'air, l'eau et/ou le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte, par la consommation de produits contaminés, par contact. Selon la concentration des produits et la durée d'exposition, les symptômes varient d'une simple irritation de la peau ou d'une sensation de picotements de la gorge, à des atteintes graves (asphyxies, œdèmes pulmonaires). Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à quelques kilomètres du lieu du sinistre.

Le risque TMD dans la commune :

Une canalisation de matières dangereuses achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales, de sites de stockage ou de chargement.



Consignes à la population :

AVANT ↓	PENDANT ↓	APRES ↓
<ul style="list-style-type: none"> ☛ S'informer sur l'existence d'un risque ▫ chaque citoyen a le devoir de s'informer ☛ Evaluer sa vulnérabilité par rapport à ce risque ☛ Savoir identifier un convoi TMD ▫ panneaux et pictogrammes permettent d'identifier le ou les risques générés par la marchandise transportée ☛ Connaître le signal d'alerte ▫ pour le reconnaître le jour de la crise 	<ul style="list-style-type: none"> ☛ En cas d'accident, donner l'alerte ▫ pour éviter un « sur-accident », baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et éloigner les personnes situées à proximité. Ne pas fumer. ▫ appeler le 18 (pompiers), le 15 (SAMU), le 17 (police) ou le 112, en précisant le lieu exact, la nature du sinistre (feu, fuite, nuage, explosion), le nombre de victimes ▫ s'il s'agit d'une canalisation de transport, appeler l'exploitant dont le n° figure sur les balises ☛ S'il y a des victimes ▫ ne pas les déplacer (sauf incendie) ☛ Si un nuage toxique vient dans sa direction ▫ fuir selon un axe perpendiculaire au vent pour trouver un local où se confiner ☛ Ne pas aller chercher les enfants à l'école ▫ ils y sont en sécurité ☛ Se confiner 	<ul style="list-style-type: none"> ☛ S'informer ▫ écouter la radio ▫ respecter les consignes des autorités ☛ Informers ▫ les autorités de tout danger observé ☛ Apporter une première aide ▫ aux voisins ▫ penser aux personnes âgées ainsi qu'aux handicapés ☛ Se mettre à disposition des secours ☛ Evaluer ▫ les dégâts ▫ les points dangereux et s'en éloigner

Le risque industriel

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement. Les générateurs de risques sont regroupés en deux familles :

- Les industries chimiques produisent des produits chimiques de base, des produits destinés à l'agroalimentaire (notamment les engrais), les produits pharmaceutiques et de consommation courante (eau de javel, etc.).
- Les industries pétrochimiques produisent l'ensemble des produits dérivés du pétrole (essences, goudrons, gaz de pétrole liquéfié). Tous ces établissements sont des établissements fixes qui produisent, utilisent ou stockent des produits répertoriés dans une nomenclature spécifique.

Les principales manifestations du risque industriel sont regroupées sous trois typologies d'effets :

- Les effets thermiques sont liés à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion ; ils provoquent des brûlures internes ou externes, partielles ou totales des personnes exposées
- Les effets mécaniques sont liés à une surpression, résultant d'une onde de choc (déflagration ou détonation), provoquée par une explosion. Celle-ci peut être issue d'un explosif, d'une réaction chimique violente, d'une combustion violente (combustion d'un gaz), d'une décompression brutale d'un gaz sous pression (explosion d'une bouteille d'air comprimé par exemple) ou de l'inflammation d'un nuage de poussières combustibles. Pour ces conséquences, les spécialistes calculent la surpression engendrée par l'explosion (par des équations mathématiques), afin de déterminer les effets associés (lésions aux tympans, poumons, effondrements de structures sur les personnes, etc.) ; l'effet de projection (impacts de projectiles) peut être une conséquence indirecte de l'effet de surpression
- Les effets toxiques résultent de l'inhalation, de l'ingestion et/ou de la pénétration, par voie cutanée notamment, d'une substance chimique toxique (chlore, ammoniac, phosgène, etc.), suite à une fuite sur une installation. Les effets découlant de cette inhalation peuvent être, par exemple, un œdème du poumon ou une atteinte au système nerveux.

Consignes à la population :

AVANT ↓	PENDANT ↓	APRES ↓
<p>1. Se mettre à l'abri 2. Ecouter la radio 3. Respecter les consignes</p> <p>☛ S'informer sur l'existence d'un risque</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ chaque citoyen a le devoir de s'informer <p>☛ Evaluer sa vulnérabilité par rapport à ce risque</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ distance par rapport à l'installation ▫ nature des risques <p>☛ Connaître le signal d'alerte</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ pour le reconnaître le jour de la crise 	<p>☛ En cas d'accident, donner l'alerte</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ appeler le 18 (pompiers), le 15 (SAMU) ou le 17 (police), en précisant si possible le lieu exact, la nature du sinistre (feu, fuite, nuage, explosion), le nombre de victimes <p>☛ S'il y a des victimes</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ ne pas les déplacer (sauf incendie) <p>☛ Si un nuage toxique vient dans sa direction</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ fuir selon un axe perpendiculaire au vent pour trouver un local où se confiner <p>☛ Ne pas aller chercher les enfants à l'école</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ ils y sont en sécurité <p>☛ Se confiner</p>	<p>☛ S'informer</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ écouter la radio ▫ respecter les consignes des autorités <p>☛ Informers</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ les autorités de tout danger observé <p>☛ Apporter une première aide</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ aux voisins ▫ penser aux personnes âgées ainsi qu'aux handicapés <p>☛ Se mettre à disposition des secours</p> <p>☛ Evaluer</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ les dégâts ▫ les points dangereux et s'en éloigner

Le risque nucléaire

Le risque nucléaire provient de la survenue d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir. Les accidents peuvent survenir :

- Lors d'accidents de transport, car des sources radioactives intenses sont quotidiennement transportées par route, rail, bateau, voire avion.
- Lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments, tels les appareils de contrôle des soudures (gammagraphes) ou les aiguilles à usage médical contenant de l'iridium 192.
- En cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle et particulièrement sur une centrale électronucléaire.

Les conséquences sur les personnes et l'environnement

D'une façon générale, on distingue deux types d'effets sur l'homme :

- Les effets non aléatoires, dus à de fortes doses d'irradiation, apparaissent au-dessus d'un certain niveau d'irradiation et de façon précoce après celle-ci (quelques heures à quelques semaines). Ils engendrent l'apparition de divers maux (malaises, nausées, vomissements, brûlures de la peau, fièvre, agitation). Au-dessus d'un certain niveau, l'issue fatale est certaine.
- Les effets aléatoires, engendrés par de faibles doses d'irradiation, n'apparaissent pas systématiquement chez toutes les personnes irradiées et se manifestent longtemps après l'irradiation (plusieurs années). Les manifestations sont principalement des cancers et des anomalies génétiques. La contamination de l'environnement concerne la faune (effets plus ou moins similaires à l'homme), la flore qui est détruite ou polluée, les cultures et les sols, qui peuvent être contaminés de façon irréversible (exemple de Tchernobyl).

Risque pour la commune

Suite à l'élargissement du Plan Particulier D'intervention en 2019 à 20 km, la commune de Crochte est incluse dans ce périmètre.

Les dispositions prises

- Un plan d'urgence interne a été élaboré par l'exploitant de la centrale de Gravelines. Il définit les moyens internes à mettre en œuvre en cas d'incident.
- Le plan particulier d'intervention a été établi par le préfet. Il décrit l'organisation des secours mis en œuvre lors de sinistres ou d'accidents graves. Il est déclenché par le préfet, sur la base d'informations provenant de l'exploitant, pour répondre à un danger radiologique avéré pour les populations.
- Le plan communal de sauvegarde réalisé par le maire. Il est le complément local des plans préfectoraux en apportant les appuis matériels et humains à destination de la population (répercussion de l'alerte, évacuation, hébergement, assistance psychologique, accompagnement...).

Les consignes à la population

1. Se mettre à l'abri
2. Ecouter la radio
3. Respecter les consignes

EN CAS D'ACCIDENT NUCLEAIRE		
AVANT ↓	PENDANT ↓	APRES ↓
<p>☛ S'informer sur les consignes de sécurité et le signal d'alerte</p> <p>☐ chaque citoyen a le devoir de s'informer</p>	<p>☛ La 1^{ère} consigne est le <u>confinement</u></p> <p>☐ dès le signal d'alerte, se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche</p> <p>☐ fermer portes et fenêtres, s'en éloigner</p> <p>☐ arrêter la ventilation mécanique sans pour autant obstruer les prises d'air</p> <p>☐ ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont en sécurité)</p> <p>☛ Ne pas téléphoner</p> <p>☛ Ne pas prendre son véhicule</p> <p>☛ N'évacuer que sur l'ordre des autorités</p>	<p>☛ Agir conformément aux consignes</p> <p>☐ en cas de sortie obligée, se protéger et, afin d'éviter de ramener des poussières radioactives, passer une pièce tampon, se laver les parties apparentes du corps et changer de vêtements</p> <p>☐ en matière de consommation de produits frais</p> <p>☐ en matière d'administration éventuelle d'iode stable</p> <p>☛ Dans le cas d'une irradiation</p> <p>☐ suivre les consignes des autorités</p> <p>☐ toujours privilégier les soins des blessures les plus urgentes</p> <p>☛ Dans le cas d'une contamination</p> <p>☐ suivre les consignes des autorités</p>

1 Je me mets rapidement à l'abri dans un bâtiment

2 Je me tiens informé(e)

3 Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école⁽¹⁾
(1) L'école protégera les enfants en activant son Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

4 Je limite mes communications téléphoniques

5 Je prends de l'iode dès que j'en reçois l'instruction⁽²⁾
(2) Personne de plus de 12 ans : 2 comprimés à dissoudre dans une boisson, eau, lait
 Enfant de 2 à 12 ans : 1 comprimé à dissoudre dans une boisson, eau, lait
 Enfant de 1 mois à 2 ans : 1/2 comprimé à dissoudre dans une boisson, eau, lait
 Enfant jusqu'à 1 mois : 1/4 comprimé à dissoudre dans une boisson, eau, lait

6 Je me prépare à une éventuelle évacuation

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER ET CONNAÎTRE

Le risque pandémie

Une pandémie, c'est une épidémie qui se développe sur un vaste territoire, en dépassant les frontières.

L'Histoire a retenu plusieurs grandes pandémies, notamment la peste noire au XIVème siècle, qui a tué environ la moitié de la population européenne, la grippe espagnole, entre 1918 et 1920, qui a fait infiniment plus de victimes que la Grande Guerre elle-même, et plus récemment la Covid 19.

Principes pour gérer la crise

- La protection de la population contre le risque de contagion

Pour limiter la contagion compte tenu des modes de transmission du virus (par voie aérienne, par contacts avec des surfaces contaminés), les règles à appliquer sont les suivantes : l'observation des distances de sécurité physique entre les personnes, le respect des règles d'hygiène, le maintien à domicile des malades et la limitation des rassemblements.

Toutes les mesures devront être prises au niveau communal pour éviter les occasions de regroupements non indispensables. Ces mesures seront activées avec plus ou moins d'intensité en fonction des directives gouvernementales.

- Le maintien de la capacité des services communaux

Les communes doivent mettre en place un plan de continuité d'activité (PCA) afin d'assurer la continuité de la vie économique et collective. Il s'agit d'identifier un noyau dur et des relèves pour faire fonctionner la commune en mode dégradé et ainsi répondre aux besoins des administrés et des autorités.

Les étapes pour élaborer un PCA sont les suivantes :

- Identifier les tâches qui permettent de faire fonctionner la commune (ne pas oublier les tâches qui sont sous-traitées ou transférées à une intercommunalité)
- Classer les missions en : Indispensables, Peuvent être diffusées, A abandonner
- Définir le nombre de personnes nécessaires pour effectuer les tâches indispensables

- Définir les personnes (agent communal ou élus) capable de réaliser ses tâches (si des missions demandent des compétences particulières, il est possible qu'une seule personne soit capable de les réaliser. Dans ce cas, il faut former une ou plusieurs autres personnes.)

- Etudier le personnel par rapport à leur possibilité d'absentéisme : enfant de moins de 13 ans, moyen de locomotion (transport collectif), ... (voir les recommandations de la CNIL pour l'élaboration de ce fichier)

- Organiser une rotation des personnels (rotation hebdomadaire ou autre)

- La protection des acteurs communaux de la crise

L'employeur doit assurer la protection de ses personnels, y compris des bénévoles agissant pour le compte de la commune.

La protection des acteurs communaux se fait au travers de deux actions : mettre à disposition le matériel de protection ET informer sur les bons comportements à adopter sur son lieu de travail.

Les communes peuvent acheter :

- des masques FFP2 pour le personnel, les élus et les autres acteurs qui sont en contact direct avec le public (police municipale, personnel à l'accueil mairie, personnes qui livrent les repas, ...)
- des masques chirurgicaux pour le reste des acteurs communaux afin de limiter la contagion sur le lieu de travail
- des solutions hydroalcooliques ou la mise en place de distributeur de savon et de serviettes jetables
- des gants (prendre différentes tailles)
- des poubelles à pied
- des sacs poubelles en nombre suffisant
- produits désinfectants

Je limite la transmission du virus en adoptant la bonne conduite à tenir.

Quelques principes simples et essentiels pour limiter la diffusion du virus dans la population :

- Je me protège et je protège mon entourage en appliquant les mesures barrières.
- Je consulte immédiatement un médecin en cas de signes du COVID-19, même s'ils sont faibles ou si j'ai un doute.
- Je fais le test rapidement si le médecin me l'a prescrit.
- Je m'isole tout de suite si je suis malade ou si j'ai été en contact à risque avec une personne malade.

1 - J'APPLIQUE LES MESURES BARRIÈRES

- | | | |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Je me lave régulièrement les mains.• Je tousse ou j'éternue dans mon coude ou dans un mouchoir.• Je me mouche dans un mouchoir à usage unique : je me lave les mains après. | <ul style="list-style-type: none">• Je ne serre pas les mains et j'évite les embrassades.• Je reste à une distance d'au moins 1 mètre des autres. | <ul style="list-style-type: none">• En complément, je porte un masque grand public quand je ne peux pas être à plus d'1 mètre d'une autre personne, dès que je suis en présence d'une personne fragile et dans tous les lieux où cela est obligatoire. |
|---|--|--|

2 - JE CONNAIS LES PREMIERS SIGNES DE LA MALADIE POUR LES IDENTIFIER RAPIDEMENT

- | | | |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Fièvre (ou sensation de fièvre), frissons• Toux, mal de gorge, nez qui coule• Difficultés à respirer ou une sensation d'oppression dans la poitrine• Fatigue intense inexplicquée | <ul style="list-style-type: none">• Douleurs musculaires inexplicquées• Maux de tête inhabituels• Perte de l'odorat• Perte du goût des aliments• Diarrhée | <ul style="list-style-type: none">• Pour une personne âgée, l'entourage peut constater une altération brutale de l'état général ou des capacités mentales, de la confusion, des chutes répétées, une aggravation rapide d'une maladie déjà connue. |
|--|---|--|

3 - J'AI DES SIGNES DE LA MALADIE, JE CONTACTE MON MÉDECIN

- | | | |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Si un ou plusieurs signes apparaissent, même faiblement ou si j'ai un doute, j'appelle sans délai mon médecin traitant pour être testé dans les 24 heures.• Si je n'ai pas de médecin traitant, j'appelle le 0 800 130 000 (service gratuit + appel gratuit). Dans tous les cas, je peux faire un test dans un laboratoire sans prescription médicale, | <ul style="list-style-type: none">entièrement pris en charge par l'Assurance Maladie• En attendant mon rendez-vous avec un médecin et le résultat de mon test, je m'isole immédiatement et je me tiens à distance de toute personne, y compris de mes proches. Je porte un masque si je dois sortir ou si je suis en présence d'autres personnes. | <ul style="list-style-type: none">• Si j'ai des difficultés à respirer, j'appelle immédiatement le 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes). |
|---|--|---|

4 - JE FAIS MON TEST

- Le test est pris en charge à 100%.
- En attendant les résultats du test (24 à 48 heures), je reste isolé à mon domicile, je me protège et je protège mes proches.

5 - MON TEST EST POSITIF, JE M'ISOLE A MON DOMICILE JUSQU'A LA GUERISON

- Mon isolement doit durer 7 jours. À la fin de cette période, si je n'ai plus de fièvre, je peux sortir de l'isolement. Mais si, au bout de ces 7 jours, j'ai encore de la fièvre, je dois rester isolé. Une fois que je n'ai plus de fièvre, j'attends 2 jours avant de mettre fin à mon isolement.
- Si l'isolement à domicile n'est pas possible, des solutions d'hébergement peuvent m'être proposées par l'Assurance Maladie.
- Si besoin, mon médecin me prescrit un arrêt de travail. Il me remet une fiche avec toutes les explications.

6 - J'AIDE À IDENTIFIER LES PERSONNES QUI ONT ÉTÉ EN CONTACT À RISQUE AVEC MOI

- Le médecin m'aide à faire la liste des personnes avec lesquelles j'ai eu le plus de contact comme celles qui habitent avec moi. Elles devront aussi être isolées et faire le test.
- Je serai ensuite contacté dans les 24h par l'Assurance Maladie pour finir d'identifier toutes les autres personnes que j'aurais pu contaminer, au-delà de mon foyer.

QUE FAIRE SI JE SUIS UNE PERSONNE À RISQUE DE FORMES GRAVES DE COVID-19

Je respecte toutes les mesures précédentes mais je suis encore plus vigilant :

- J'évalue ma situation avec mon médecin et je lui demande conseil pour prendre les bonnes décisions vis-à-vis de ma santé : déplacements, travail, contacts,...
- Je continue, dans la mesure du possible, à limiter mes déplacements et à éviter les transports en commun ou à défaut à éviter les heures de pointe.
- Je privilégie les périodes les moins fréquentées pour faire mes courses.
- Si possible, je privilégie le télétravail.
- Je continue à prendre mes médicaments et à me rendre à mes rendez-vous médicaux

LISTE DES PERSONNES À RISQUE DE FORME GRAVE DU COVID-19

- Les personnes âgées de 65 ans et plus, en particulier celles de plus de 70 ans
- Les personnes avec antécédents (ATCD) cardiovasculaires (hypertension artérielle compliquée ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque).
- Les diabétiques, non équilibrés ou présentant des complications
- Les personnes ayant une pathologie chronique respiratoire (broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, apnées du sommeil, mucoviscidose,...).
- Les patients ayant une insuffisance rénale chronique dialysée
- Les malades atteints de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie)
- Les malades atteints de cirrhose
- Les personnes présentant une obésité (indice de masse corporelle (IMC) > 30 kg/m²).
- Les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise
- Les personnes présentant un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie.
- Les femmes enceintes, au 3^e trimestre de la grossesse.

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

**PROTÉGEONS-NOUS
LES UNS LES AUTRES**



Se laver régulièrement les mains
ou utiliser une solution hydro-
alcoolique



Tousser ou éternuer dans son
coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir
à usage unique



Portez un masque chirurgical ou
en tissu de catégorie 1 quand
la distance de deux mètres ne
peut pas être respectée



Respecter une distance
d'au moins deux mètres avec les
autres



Limiter au maximum ses
contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces le plus souvent
possible, au minimum quelques
minutes toutes les heures



Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000

appel gratuit

Le Maire
Stéphane COLAERT

Fait à Crochte le 27/04/2021



